

Canada n'avait point de dette, au contraire il avait une forte somme en réserve dans le trésor. L'acte d'union l'a imposée cette dette comme commune aux deux Canadas, et de suite il fallut élever le tarif des douanes sur les objets taxés de 2½ à 5 pour cent de leur valeur, sur tous les produits de manufacture britannique.

Tel fut le commencement de cette distribution promise de justice égale pour tous, à la façon de lord Sydenham. Si le Haut-Canada fut demeuré séparé, il lui eût fallu tripler, et quadrupler l'impôt pour payer l'intérêt de sa dette et finir les ouvrages commencés. Mais le parlement impérial, mais le parlement du Haut-Canada ont déceré: que les habitants du Bas-Canada étaient les débiteurs d'une dette, qu'il leur plaisait de déclarer commune. Le Bas-Canada ne fut pas consulté sur cette décision, il ne put ouvrir la bouche, parce que les bouches des canons, la loi martiale et le mandat de lord Russell, lui commandèrent le silence. Et néanmoins une seule voix a-t-elle été entendue soulever un seul mot dans le Haut-Canada en faveur de l'absent opprimé? Une seule voix: y a-t-elle jamais dénoncé cet acte de spoliation? Tories et radicaux se sont également réjouis de s'échapper de la moitié du fardeau qu'ils devaient porter, pour le rejeter sur les épaules et à la charge des habitants du Bas-Canada. Une telle conduite dans la vie privée, dans une transaction commerciale, serait-elle autre chose qu'une fraude honteuse? Si un homme en dette de plusieurs mille louis recherchait une femme en mariage pour avoir sa fortune; qu'il parvint à l'obtenir soit par violence ou par séduction, et qu'il en disposât de suite à acquitter ses dettes, puis qu'aussitôt après il commençât à maltraiter cette femme, à la frapper, à l'injurier par les plus d'opithètes insultantes qu'il pourrait accumuler, quel autre nom mériterait-il de porter à jamais, que celui d'un misérable. Cette infamie d'un misérable, c'est tout juste la conduite du Canada Occidental envers le Canada Oriental.

L'usage dans le Haut-Canada depuis son premier établissement avait été de défrayer les dépenses de la justice, par une taxe prélevée sur chaque district; avec un gouvernement aussi souvent à sec comme fut le nôtre, c'était un arrangement très commode, qui épargnait au parlement l'embarras de pourvoir par lui-même à une forte dépense annuelle. Etre déchargé de cette obligation, devenait particulièrement désirable à un parlement qui ne pouvait plus payer l'intérêt de sa dette. Dans le Bas-Canada l'usage avait été différent. Cette dépense n'avait pas été acquittée par une taxe locale, mais à même le revenu public, qui y était suffisant pour subvenir à cette dépense et à toutes les autres charges publiques nécessaires, et même pour produire un surplus. L'Union eut lieu. Le Bas-Canada perdit sa bourse séparée, et même les vieux écus qu'il avait économisés. Nous avons redoublé sa taxe, pris et volé son fonds de réserve d'environ £80,000—déclaré qu'il était solidaire et passible de nos dettes, puis avançant toujours dans cette voie, nous sommes venus demander que nos dépenses pour l'administration de la justice fussent payées

à même le revenu commun de la province unie. Telle a été la sévère moralité du Haut-Canada, telle la moralité de MM. Sherwood et Boulton . . .

Mais pour revenir à l'adresse de M. Papineau, nous l'avouons, nous ne comprenons pas pourquoi les réformateurs du Haut-Canada ne se réuniraient pas à lui ou mieux ne le devanceraient pas, pour agiter la question du rappel de l'Union. Les élections actuelles vont de nouveau placer MM. Baldwin et Lafontaine en majorité, en antagonisme avec le secrétaire colonial et son député le gouverneur-général. Le résultat est évident, le Haut-Canada sera indirectement gouverné par une majorité du Bas-Canada. Mais jusqu'à quand? Jusqu'au jour seulement où le gouverneur aux aguets croira entrevoir le moment propice où il pourra prendre de tels ministres par les talons et les pousser dehors la tête la première. Si le Bas-Canada conserve la prépondérance, à l'aide d'une minorité réformatrice du Haut-Canada la séparation de celui-ci d'avec la métropole, devient inévitable. Le parti conservateur est tout à fait démocratique . . . M. Sherwood n'a-t-il pas dit à la chambre du bureau de commerce en 1846, que la question de loyauté était intimement liée aux questions des avantages qu'on y peut trouver . . .

Nous terminons ici cet article pour aujourd'hui, mais nous y reviendrons, car il traite de sujets de la plus haute importance."

Mort de l'Hon. John Neilson.

C'est avec douleur que nous annonçons la mort de l'honorable JOHN NEILSON, décédé le premier du courant, à l'âge de 73 ans, après une très courte maladie. M. Neilson était le doyen de la Presse du Canada. Comme journaliste, il a montré une habileté peu commune, une connaissance étendue et profonde du droit public et de la constitution d'Angleterre. Il a dans plusieurs parlements, représenté le comté de Québec, et, en cette capacité de même que comme conseiller législatif, il a fait preuve de sentiments libéraux et a favorisé de tout son pouvoir ce qu'il a cru propre à assurer le bonheur et la prospérité du pays. M. Neilson s'est toujours montré l'adversaire des abus du pouvoir quel qu'il fût; il a été l'ennemi implacable de l'Union des Canadas qu'il n'a cessé de combattre. En toute occasion, il s'est montré l'ami des Canadiens-français et des catholiques auxquels il a rendu en diverses circonstances, les services les plus éminents. Excellent citoyen, homme probe, ami sincère et dévoué, gentilhomme parfait dans toute ses relations, il emporte avec lui dans la tombe, l'estime et les regrets des gens de bien de tous les partis.

A History of the late Province of Lower-Canada, Parliamentary and Political, BY ROBERT CHRISTIE.

Nous avons reçu le premier volume d'une HISTOIRE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE DU BAS-CANADA depuis sa cession jusqu'à la Réunion des provinces en 1841, par ROBERT CHRISTIE, écuyer. M. P. P. nous en remercions qui de droit. Cet ouvrage qui formera trois volumes in-12^o. sort des presses de MM. Cary et Cie.

Nous avons lu le premier volume de l'ouvrage de M. Christie. Nous ne dirons rien de l'élégance et de la facilité de style de l'auteur que tout le monde connaît depuis longtemps. Quant au mérite de ce volume, c'est pour nous un devoir et un plaisir de dire que M. Christie chaque fois que l'occasion le lui permet, fait en termes chaleureux, l'éloge de la bravoure, de la loyauté et de l'urbanité des canadiens-français; en un mot, M. Christie fait des canadiens-français un éloge que des personnes ayant moins que lui, raison, de se plaindre de cette partie de la population du pays, lui ont refusé pour la dénigrer et calomnier à plaisir.

M. Christie nous paraît avoir consciencieusement et avec le désir d'être impartial, écrit l'Histoire Politique du Canada. Les jugements qu'il porte sur les hommes et les choses, nous semblent être le résultat de convictions honnêtes et sincères qu'il faudrait respecter, quand même elles seraient erronées.

Cet ouvrage est précieux sous le rapport des documents nombreux et importants qu'il contient, et dont beaucoup n'ont pas été publiés en ce pays. On y trouve le discours des différents gouverneurs à l'ouverture des diverses sessions des parlements, les adresses de la chambre d'assemblée, des données statistiques sur le commerce, le revenu public et les dépenses de la province à différentes époques. En un mot, l'Histoire du Canada de M. Christie, est un livre précieux et important qui manquait depuis longtemps; son travail a comblé la lacune qui existait sous ce rapport, avec le plus grand succès, et il n'a rien épargné pour le rendre utile et lui donner tout l'intérêt possible. Nous tirons de cet ouvrage le tableau que fait l'auteur, de l'état politique du pays en 1810. Ce tableau du passé, tracé en termes énergiques, pourrait s'appliquer avec une égale justesse à l'administration du pays, à des époques plus rapprochées de nous. Voici ce que dit M. Christie du gouvernement du Bas-Canada il y a trente sept ans :

“ En remontant à cette époque, après un intervalle de trente sept ans, pendant laquelle tous les acteurs et la plus grande partie des spectateurs ont disparus, on peut aujourd'hui former une opinion impartiale et peut-être juste sur le gouvernement d'alors. Il était guidé ou plutôt égaré, pour parler plus correctement, par quelques employés avides, despotes et sans responsabilité comme sans intérêt ou lien quelconque qui les attachât au pays; n'ayant aucune sympathie pour la masse des habitants, ni communauté d'intérêts et de sentiments avec eux, n'ayant d'autre droit ou prétention à la confiance et au respect du peuple, que ceux que leur donnaient leurs places et le monopole qu'ils exerçaient sur le trésor public. Ils tyrannisaient néanmoins, le peuple dont ils devraient la substance, et qui, loin d'avoir confiance en eux, les haïssait. Leurs offices cependant, et surtout leur pouvoir sur la caisse publique, dont les représentants du pays n'avaient pas encore obtenu le contrôle qui leur appartenait constitutionnellement, leur donnait une influence et un rang aristocratique qui ne leur appartenait pas, et les mettait en même temps